



Cercle d'Escrime de Rouen

Compétition de Zone Fleuret/Sabre hommes & dames M20

Informations générales

- Date : **dimanche 04 décembre 2016**
- Lieu : **Cercle d'Escrime de Rouen**
Gymnase des Cotonniers
Places des Cotonniers
76100 ROUEN
- Horaires :
Fleuret : **appel : 9h30 - scratch : 9h45 - début : 10h00**
Sabre : **appel : 14h00 - scratch : 14h15 - début : 14h30**
- Catégorie : **hommes dames M20**
- Droit d'engagement : **10 €**

► **Épreuves ouvertes aux licenciés FFE**

Règlement

L'épreuve se déroulera conformément au règlement mis en vigueur par le cahier des charges de la FFE.

Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité, conformément au chapitre V du RI de la FFE.

La gestion informatique sera assurée par le logiciel Lames.

La tenue doit être conforme à la réglementation FFE.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol pendant le déroulement de l'épreuve.

Le directoire technique sera composé sur place et affiché avant le début de la compétition. Il pourra être amené à prendre toutes les décisions utiles en conformité avec les règlements de la FIE et de la FFE pour le bon déroulement de l'épreuve.

Formule

La formule appliquée pour cette épreuve est la suivante :

1. Un tour de poule à 7 ou 6 sans éliminés avec décalage par clubs.
2. Tableau d'élimination directe.

Engagements

Les clubs doivent engager leurs tireurs et leurs arbitres avec le système « Engagements en ligne » sur le site web de la FFE.

La date de clôture des inscriptions est le **mercredi précédent l'épreuve, avant minuit (23h59)** (Cf. CD FFE 19/09/2009).

- ▶ **En cas de force majeure, le coordonnateur de zone aura la possibilité de faire appel et d'inscrire le remplaçant en contactant, directement, le CTS et l'organisateur de l'épreuve concernés, jusqu'au vendredi, précédent l'épreuve, (avant 15h).**
- ▶ **En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition.**
- ▶ **Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement entre mains du club organisateur. (Décision du CD FFE du 29/03/2008)**

Arbitrage

Les clubs qui engagent **plus de trois tireurs** sont tenus de présenter un arbitre au pointage. **Tout club ne respectant pas cette règle pourra se voir refuser l'engagement de ses tireurs.**

Les arbitres convoqués devront se présenter à :

- **9h30 au plus tard** au fleuret et **14h15 au plus tard** au sabre

Sont autorisés à arbitrer : les arbitres en formation régionale et de niveau supérieur, les Maîtres d'Armes.

Restauration

Une buvette sera disponible sur place pendant toute la durée de la compétition.

Seine-Maritime



RÉGION
NORMANDIE